

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:
16/09/2013
Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf: 115.2013
Vote : A la majorité
Pour : 40
Contre : 4
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

115.2013 : Ilot central Woerth : Appel d'offre restreint : Approbation du montant de la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération logements et restaurant sur les immeubles des 1 et 80 grand-rue, autorisation au président à signer le marché.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de trois volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial au RDC,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rurale « TIC Santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67 ?

Volet 3 : création de logements en accession à la propriété,

Vu la délibération n° 001.2012 du conseil communautaire du 27.02.2012 : Ilot central bourg centre à Woerth : approbation des travaux d'aménagement, du plan de financement et demande de DETR,

Vu la délibération n° 070.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l'opération « ilot commercial et logements »,

Vu la délibération n° 113.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 : Ilot central à Woerth / TIC Santé : modification de la délibération n° 001.2012 : plan de financement, point sur l'avancement du projet,

Considérant les conventions de portage avec l'EPFL de Bas-Rhin,

Considérant la consultation de marché en procédure d'appel d'offres restreinte, et vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 09.09.2013 ainsi que le compte-rendu correspondant,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. F. RUTSCH,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et trois abstentions, décide :

- **De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le président à signer le marché public de maîtrise d'œuvre correspondant, avec le cabinet d'architecture IEOW Architectures à Colmar, pour un taux de rémunération base + EXE de 10,53835 % sur un coût d'objectif de travaux fixé à 2 229 000 € HT, soit 234 899,82 € HT.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

